

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2014

**Rapporteur :
Monsieur Alain GUILLOU**

N° 2 DDS 14.7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 08/10/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2014 (accusé de réception du 06/10/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions sportives

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder les subventions suivantes et d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant à intervenir :

1) Subventions pour manifestation :

Compte 414-6574-711

- 500 € à l'association pour la Rénovation de la Chapelle de Menfouest pour la participation à l'organisation des 30èmes Foulées de Menfouest organisées le 7 septembre 2014.
- 3 500 € à l'association Triathlon Club de Quimper pour la participation à l'organisation le 6 juillet 2014 du Triathlon de Quimper.
- 20 000 € au Quimper Volley 29 Elite pour la participation à l'organisation des Pro Masters de Volley Féminin les 11, 12 et 13 septembre 2014 à la Halle des Sports d'Ergué Armel.

Le maire,

Ludovic JOLIVET